Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N14BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°14-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Fonds de concours Patrimoine
Commune de Bréhan — Etude préalable à la restauration de la chapelle Saint-Marc

Vu l'avis favorable de la commission « conception et gestion des équipements communautaires » réunie le 27 janvier 2026,

Dans le cadre du dispositif d'aide communautaire pour la restauration du patrimoine, validé par délibération n°07-CC03.12.24 du 3 décembre 2024, la commune de Bréhan sollicite un fonds de concours pour la restauration du patrimoine.

La chapelle Saint-Marc présente une fissure en façade qui fragilise la structure de l'édifice. La commune réalise une étude préalable portant sur un diagnostic général comprenant une étude architecturale, patrimoniale et structurelle de l'édifice. Il sera accompagné d'un rapport de l'état du bâtiment, la liste des travaux de conservation et restauration et une estimation du coût de ceux-ci.

Dépenses		**Recettes**	
Frais d'étude	22 614,16€	Département du Morbihan	5 683,54 €
		Reste à charge	16 930,62 €
		Fonds de concours de Pontivy Communauté (50% du reste à charge)	***8 465,31€***
		Participation finale de la commune	8 465,31€
Total	***22 614,16 €***	***Total***	***22 614.16 €***

Le montant prévisionnel de l'étude est de 22 614,16 € HT. Le département apporte une aide à hauteur de 5 683,54 €. Le reste à charge de la commune est de 16 930,62€. Le fonds de concours sollicité auprès de Pontivy Communauté est donc de 8 465,31€ (50% du restant à charge).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, un fond de concours prévisionnel à la commune de Bréhan, d'un montant de 8 465,31 € maximum pour l'étude préalable sur la chapelle Saint-Marc (Enveloppe 2025-2028 dans la limite de 150 000 € sur 4 ans.**
  Etant précisé que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu, et dans la limite du plafonnement des subventions publiques à 80% du montant d'investissement. Dans le cas contraire, le fonds de concours est réduit afin de répondre à ces conditions).
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton